

École Saint-Viateur-Clotilde-Raymond

Valeurs

Le respect, la collaboration et l'engagement

Objectifs du code de vie

Le code de vie de l'école permet d'identifier les **comportements explicites attendus** pour créer un milieu de vie sécurisant et bienveillant ou est prôné le vivre ensemble.

Le code de vie est un guide pour l'ensemble des adultes gravitant autour des élèves que ce soient les parents, le personnel scolaire et le personnel du service de garde afin d'utiliser un **langage commun**.

Système de renforcement

Nous encourageons les élèves à s'engager dans l'école selon les valeurs et les comportements explicites attendus. Les bons comportements seront reconnus par :


- des billets coups de cœur à St-Viateur, et tirage de petits prix
- des périodes de récompenses avec les TES à Clotilde-Raymond, chaque mois
- des activités-récompense chaque étape
- des récompenses en classe sous différentes formes
- des certificats lors d'assemblées chaque étape

Code de vie


1 Je me respecte et je respecte les élèves et les adultes en gestes et en paroles.

<u>J'ai le droit</u>	<u>Je dois</u>	<u>Alors j'évite</u>
de vivre dans un milieu où l'on favorise le respect et le savoir-vivre. RESPECT	être poli, accueillant et pacifique dans mon langage oral ou écrit et dans mon attitude à l'égard des autres; développer un bon climat d'entente en expliquant ce que je vis et en trouvant des solutions réfléchies et pacifiques; m'habiller et me chausser selon les lieux et les saisons; être ponctuel et favoriser un climat propice aux apprentissages.	1.1 la violence physique; 1.2 la violence verbale (les moqueries, les insultes, le dénigrement, le langage vulgaire ou toute autre forme d'impolitesse, incluant sur Internet); 1.3 les menaces et l'intimidation, incluant sur Internet; 1.4 d'utiliser tout appareil n'appartenant pas à l'école, sauf si j'ai une permission spéciale (conformément à la directive ministérielle sur l'interdiction des cellulaires, écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles tels que les IPOD, tablettes électroniques, montre intelligente, ordinateur et appareil photo); 1.5 d'avoir une tenue inappropriée (porter des vêtements qui affichent des dessins violents, sexistes, sexuels ou vulgaires); 1.6 d'avoir une tenue indécente (jupes et shorts trop courts, chandails trop courts laissant voir la peau, les vêtements translucides, etc); 1.7 de porter des sandales de plage; 1.8 les retards (voir politique sur les retards en annexe).

2 J'ai un comportement sécuritaire.

<u>J'ai le droit</u>	<u>Je dois</u>	<u>Alors j'évite</u>
<p>à la sécurité sur la cour et dans l'école, lorsque je marche vers l'école ou au retour de l'école et lorsque je suis dans l'autobus.</p> 	<p>m'amuser seulement avec les jeux autorisés à l'école;</p> <p>m'adonner à des activités récréatives et sécuritaires;</p> <p>déclarer toute situation ou objet jugé dangereux;</p> <p>stationner ma bicyclette dès mon arrivée;</p> <p>respecter les consignes de sécurité dans l'autobus.</p>	<p>2.1 d'apporter des jeux personnels à l'exception du matériel de sport (ex : ballon, balle, corde à danser...) sauf si j'ai la permission écrite d'un membre du personnel lors d'une activité spéciale</p> <p>2.2 d'apporter un appareil électronique (tels les Ipod, les DS, les tablettes électroniques et les ordinateurs, les écouteurs Bluetooth, les montres intelligentes, les appareils photo et les cellulaires) sauf si j'ai la permission écrite d'un membre du personnel lors d'une activité spéciale;</p> <p>2.3 la manipulation d'objets menaçant la sécurité (couteaux, allumettes, pétards, pointeurs laser, etc.);</p> <p>2.4 les jeux dangereux qui pourraient entraîner des accidents;</p> <p>2.5 la circulation à bicyclette et l'utilisation de la trottinette, des patins à roues alignées et de la planche à roulettes dans la cour de l'école;</p> <p>2.6 de quitter la cour d'école sans permission;</p> <p>2.7 de me présenter à l'édifice Saint-Viateur avant 7 h 50 le matin et 12 h 35 le midi, à l'édifice Clotilde-Raymond avant 8 h le matin et 12 h 45 le midi.</p>

2.2 Je marche calmement et prudemment dans mes déplacements.

<u>J'ai le droit</u>	<u>Je dois</u>	<u>Alors j'évite</u>
<p>à un climat calme et paisible dans les corridors, les escaliers et les toilettes pendant les heures de travail du personnel.</p>	<p>circuler calmement en silence;</p> <p>chuchoter au besoin;</p> <p>monter et descendre les marches de façon sécuritaire.</p>	<p>2.1.1 la course, les cris et les bruits exagérés;</p> <p>2.1.2 les allées et venues non autorisées et sans permis;</p> <p>2.1.3 le désordre dans les rangs.</p> 

3 Je respecte le matériel de l'école et l'environnement.

<u>J'ai le droit</u>	<u>Je dois</u>	<u>Alors j'évite</u>
<p>de travailler ou de jouer avec du matériel en bon état;</p> <p>de vivre dans un environnement agréable.</p>	<p>prendre soin du matériel mis à ma disposition (livres, pupitres, chaises, ordinateurs, ballons, etc.);</p> <p>conserver mes effets scolaires en bon état;</p> <p>prendre rien de ce qui appartient aux autres sans leur permission;</p> <p>collaborer au maintien de la propreté de mon environnement: école, classe, cour, végétation, etc.</p>	<p>3.1 d'endommager le matériel prêté par l'école, mes effets scolaires et ce qui appartient aux autres;</p> <p>3.2 le vol et le vandalisme;</p> <p>3.3 de jeter mes déchets par terre, de cracher et de nuire à la propreté de l'école et de la cour.</p>

Définitions et démarches des manquements

<p>Écarts de conduite mineurs</p> <p>Un écart de conduite mineur est un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves, mais dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui.</p>	<p>Écarts de conduite majeurs</p> <p>Un écart de conduite majeur est soit un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui nuit au bon fonctionnement de la classe, à l'enseignement, par conséquent, à l'apprentissage des autres élèves; soit un comportement dangereux, illégal, illicite nuisant à la sécurité ou l'intégrité de l'élève ou individus (violence, intimidation, vol, etc.)</p>		
<p>Démarche dans la gestion des manquements mineurs</p> <p>Les enseignants, les éducateurs en service de garde et les surveillants du midi interviennent sur ces comportements.</p>	<p>Démarche dans la gestion des manquements majeurs</p> <p>En plus des enseignants, des éducateurs en service de garde et des surveillants du midi, d'autres intervenants tels que l'éducatrice spécialisée, la responsable du service de garde et la direction, interviennent lors des écarts de conduite majeur.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Intervention immédiate par l'intervenant ou l'enseignant selon son système d'émulation de classe. • Intervention sur l'enseignement explicite du comportement attendu • Intervention centrée sur la résolution de conflit/ problème • Communication avec les parents selon la situation 	<p>Intervention immédiate par l'intervenant ou l'enseignant, et le TES est aussi interpellé.</p> <p>*La procédure est établie en fonction de plusieurs éléments. La direction se réserve le droit de regard sur les conséquences appliquées selon divers aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ La gravité du geste posé ❖ L'intention de l'élève ❖ La fréquence du comportement ❖ L'intensité de la situation <p>En ce qui concerne les gestes de violence, c'est tolérance zéro. L'ensemble des intervenants qui gravitent autour de l'élève prendra une décision en tenant compte des critères ci-haut.</p> <p>De plus, l'équipe d'intervenants peut aussi établir une procédure différente, en collaboration avec la direction, afin de répondre aux besoins particuliers de certains élèves.</p> <p>En cas d'intimidation, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'applique.</p> <p>L'école St-Viateur-Clotilde-Raymond interviendra pour contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre un handicap ou une caractéristique physique ou tout autre motif, et il est en de même pour tout acte de violence à caractère sexuel.</p>		
<p>Lorsqu'un comportement (manquement mineur ou majeur) perdure, l'enseignant redirigera l'élève au Service de l'éducation spécialisée et ultimement à la direction par le biais d'une demande de service (psychoéducation, partenaires internes/externes). Un protocole d'intervention pourrait être mis sur pied suite à une rencontre multi avec le psychoéducateur, l'enseignante, TES, direction, partenaires internes et externes au besoin).</p>			
<p>EXEMPLES DE MESURES ÉDUCATIVES ET CONSÉQUENCES QUI POURRAIENT ÊTRE UTILISÉES:</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion - Réparation - Appel aux parents - Conséquence logique en lien avec le comportement - Surveillance accrue de l'adulte - Horaire adapté - Suspension interne - Suspension externe - Expulsion </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> -Excuses -Retenue -Rencontre avec les parents -Confiscation de l'appareil/objet interdit -Retrait du groupe (classe d'accueil ou local de retrait) -Rencontre avec la direction -Privation d'une activité particulière -Autre conséquence en lien avec la gravité du geste </td> </tr> </table>		<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion - Réparation - Appel aux parents - Conséquence logique en lien avec le comportement - Surveillance accrue de l'adulte - Horaire adapté - Suspension interne - Suspension externe - Expulsion 	<ul style="list-style-type: none"> -Excuses -Retenue -Rencontre avec les parents -Confiscation de l'appareil/objet interdit -Retrait du groupe (classe d'accueil ou local de retrait) -Rencontre avec la direction -Privation d'une activité particulière -Autre conséquence en lien avec la gravité du geste
<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion - Réparation - Appel aux parents - Conséquence logique en lien avec le comportement - Surveillance accrue de l'adulte - Horaire adapté - Suspension interne - Suspension externe - Expulsion 	<ul style="list-style-type: none"> -Excuses -Retenue -Rencontre avec les parents -Confiscation de l'appareil/objet interdit -Retrait du groupe (classe d'accueil ou local de retrait) -Rencontre avec la direction -Privation d'une activité particulière -Autre conséquence en lien avec la gravité du geste 		

Banque de gestes réparateurs et de conséquences appropriées en lien avec les règles :

Règle 1: Je me respecte et je respecte les élèves et les adultes en gestes et en paroles.

- ❖ Je m'explique calmement, j'avoue mes erreurs et je présente des excuses.
- ❖ Je trouve des solutions pour bien m'entendre avec l'autre personne.
- ❖ Je suis retiré et/ou je perds des minutes d'une activité.
- ❖ J'écris un mot gentil, un commentaire positif, une lettre d'excuses ou je fais un dessin.
- ❖ Je fais une action constructive pour aider la personne : ranger du matériel, replacer les pupitres, etc.
- ❖ Je fais une réflexion écrite ou orale accompagné d'un adulte responsable.
- ❖ J'évite de me placer à côté de la personne avec qui j'ai fait un mauvais choix.
- ❖ Je donne un de mes privilèges à la personne.
- ❖ Je m'excuse devant le groupe pour les dérangements que je cause.
- ❖ J'aide ou j'accompagne un élève dans le besoin.
- ❖ Je participe à une activité d'habiletés sociales ou de jeux de rôles.
- ❖ Je suis assigné à un endroit sur la cour.
- ❖ Je suis retiré du jeu et j'observe les autres jouer.
- ❖ J'utilise les étapes de résolution pour régler mon conflit.
- ❖ Je console la personne à qui j'ai fait de la peine.

Règle 2 : J'ai un comportement sécuritaire

Règle 2.1 : Je marche calmement et prudemment dans mes déplacements.

- ❖ Je verbalise comment je dois me déplacer et je refais le trajet calmement.
- ❖ Je circule de façon isolée derrière ou devant le groupe.
- ❖ Je circule avec mon enseignant ou un élève fiable.
- ❖ Je vais rencontrer les élèves que j'ai dérangés et je leur présente des excuses.
- ❖ Je prépare une affiche et je l'expose à la vue de tous les élèves.
- ❖ Je perds des minutes de récréation/jeux pour discuter avec un adulte.
- ❖ J'écris une lettre d'excuses et je propose des moyens sous forme de réflexion pour améliorer la situation.
- ❖ Je suis retiré lorsque mon action est inacceptable.
- ❖ J'évite de me placer à côté de la personne avec qui je m'entends moins bien ou avec qui je fais de mauvais choix.
Je change de place.
- ❖ Je suis retiré et j'observe les autres jouer.
- ❖ Je perds le privilège de jouer à certains jeux et j'aide des élèves à appliquer les règlements de certains jeux.

Règle 3 : Je respecte le matériel de l'école et l'environnement.

- ❖ Je nettoie ce que j'ai sali.
- ❖ Je débourse le coût de la réparation ou du rachat de l'objet que j'ai brisé, endommagé ou perdu.
- ❖ J'effectue des travaux communautaires à l'école.
- ❖ Durant une récréation, je ramasse, avec des gants, les déchets sur la cour ou dans l'école.
- ❖ Je vais rendre service en nettoyant les pupitres, les fenêtres ou la classe que j'ai sali.
- ❖ Je ramasse les objets que j'ai laissé traîner.
- ❖ J'utilise ma récréation pour ramasser des papiers.
- ❖ Je répare ce que j'ai endommagé.
- ❖ Je prépare une affiche et je la place dans un endroit passant.

Le geste réparateur doit être cohérent avec le geste posé et selon le jugement clinique de l'adulte.

Je confirme avoir pris connaissance du code de vie avec mon enfant / mon parent et m'engage à le respecter.

Signature du parent

Signature de l'élève